

En 1939, des vitraux contemporains pour Notre-Dame créaient déjà la polémique

Claire Bommelaer Envoyée spéciale à Troyes

À Troyes, la Cité du vitrail expose les baies installées en janvier de cette année-là et démontées neuf mois plus tard.

L'exposition « Notre-Dame de Paris : la querelle des vitraux (1935-1965) », présentée à la Cité du vitrail de Troyes, avait été programmée avant le lancement d'un concours par Emmanuel Macron pour six nouvelles baies à Notre-Dame de Paris. Elle tombe cependant à pic, et donne une profondeur à l'épineuse question de la création contemporaine dans les cathédrales. Une bonne partie de l'exposition est d'ailleurs consacrée à des unes de journaux datant des années 1930 et 1960 et sur lesquelles les pour et les contre s'invectivent. Au milieu des deux camps, et avec une belle permanence, se tient le clergé, qui se montrera, pendant ces trente années, toujours en faveur d'un renouveau de l'art sacré.

Le grand public l'a sans doute oublié, mais Notre-Dame de Paris faillit se parer de douze nouvelles baies contemporaines, en 1939. Deux ans auparavant, douze artistes menés par Louis Barillet (1880-1948) proposent au cardinal Verdier de recréer une série de baies hautes, en remplacement de celles imaginées par Eugène Viollet-le-Duc au XIX^e siècle. Sur chacune d'entre elles, mesurant 9 mètres de haut et 3 mètres de large, figuraient douze saints, choisis pour « faire de Notre-Dame de Paris une Notre-Dame de France ».

« Nos cathédrales ne sont vivantes qu'autant que la piété de chaque siècle leur apporte témoignage. Elles ne sont pas les musées d'une époque révolue, ni des pièces d'archéologie »

Maurice Denis

Dans *Le Figaro littéraire*, en 1938

À peine des artistes comme Max Ingrand, Jacques Le Chevallier, Jacques Gruber ou le père Marie-Alain Couturier se lancent-ils dans l'aventure que l'opposition gronde. Montrées tout d'abord à l'Exposition internationale des arts et techniques de la vie moderne en mai 1937, les grandes créations vont déclencher une querelle en bonne et due forme. « Le débat contradictoire se fait largement dans deux médias, *Le Figaro* et *Le Jour*, les pour et les contre y publiant tous deux leur point de vue », analyse l'historien Nicolas Dohrmann, conservateur général du patrimoine et co-commissaire de l'exposition. « Cependant, toute la presse nationale se saisit de la question, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, où le débat est plus restreint et où la controverse se joue aussi sur les réseaux sociaux. »



Quatre lancettes créées pour Notre-Dame, entre 1937 et 1939 : de gauche à droite, saint Marcel et sainte Geneviève par Jacques Le Chevallier ; saint Yves et saint Louis par André Rinuy. ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AUBE/ELSA VIOLLET/ADAGP, PARIS 2024, ATELIER CLAIRE BABET VITRAUX, DÉPARTEMENT DE L'AUBE/CORENTIN PÉCHINE

Cacophonie des couleurs, projets peu lisibles, manque d'unité de style... Les critiques pleuvent, avec en tête de file des opposants Achille Carlier, de la revue *Les Pierres de France*. On s'amuse à lire ses textes virulents, décrivant une « effrayante cacophonie comme sous la conduite d'un chef de jazz parfaitement ivre ». La marquise Aliette de Maillé, présidente et fondatrice de l'association La sauvegarde de l'art français, lui emboîte le pas, et le journal *L'Époque* sigle sa une d'un grand « NON ! De grâce, pas de vitraux modernes à Notre-Dame ». Face à eux se tiennent le cardinal Verdier, la commission des monuments historiques ou l'artiste Maurice Denis, grand soutien de ce projet. « Nos cathédrales ne sont vivantes qu'autant que la piété de chaque siècle leur apporte témoignage. Elles ne sont pas les musées d'une époque révolue, ni des

pièces d'archéologie », écrit ce dernier dans *Le Figaro littéraire*, en 1938.

Dans ce climat houleux, le feu vert de la commission est tout de même donné, et on fait installer les verrières dans la nef de Notre-Dame, en janvier 1939. Neuf mois plus tard, et face à la montée du conflit, l'atelier de Louis Barillet est chargé de démonter les baies, pour les protéger, et de les entreposer dans la cathédrale. Elles ne seront jamais réinstallées. Certains artistes en récupéreront, d'autres les laisseront là. En 2022, certaines ont été sorties de leurs caisses et restaurées, en vue de l'exposition à Troyes. Dans la chapelle de la Cité du vitrail, une quinzaine de lancettes et de roses de l'aventure de 1937, spectaculaires, et belles, sont montrées au public.

Après ce premier échec, l'Église estime qu'elle n'a pas dit son dernier mot. Ayant laissé passer la Seconde Guerre

mondiale, elle revient à la charge à la fin des années 1950, en prenant soin, cette fois-ci, de se tourner vers un artiste unique, Jacques Le Chevallier. On lui réclame une composition abstraite, qu'il réalisera entre 1962 et 1965. Autre temps, autres mœurs : lorsque les trois grandes verrières de Le Chevallier (qui sont encore en place aujourd'hui) sont inaugurées, les oppositions seront muettes. Même la marquise de Maillé conviendra que l'idée n'est peut-être pas farfelue, d'autant que la cathédrale est alors en mauvais état.

« C'est une autre époque, celle notamment de l'ouverture des maisons de la jeunesse et de la culture par André Malraux », précise Nicolas Dohrmann. C'est aussi un moment où le contemporain, encore dénommé « moderne », commence à faire son entrée dans les monuments religieux. Quant à l'héritage de Viollet-le-Duc, défendu bec et

ongles actuellement par les opposants au projet d'Emmanuel Macron, il n'a pas encore l'aura qu'on lui connaît.

Tollé dans les années 1930, consensus trente ans plus tard : que comprendre si ce n'est que la perception de l'art est toujours une question de moment ? Les critiques qui se font jour aujourd'hui sur le projet de vitraux contemporains pour la cathédrale de Paris ne se font plus au nom du rejet du moderne, ou d'une possible cacophonie des styles. Elles prennent appui sur la défense de l'œuvre de Viollet-le-Duc, sur fond de rejet d'une décision perçue comme un fait du prince. En principe, le concours devrait aboutir en novembre, avec un projet d'artiste présenté au moment de la réouverture de la cathédrale, le 8 décembre prochain. ■

« Notre-Dame de Paris : la querelle des vitraux (1935-1965) », à la Cité du vitrail de Troyes (10), jusqu'au 5 janvier 2025. www.cite-vitrail.fr